



25 mai 2016

Dossier de la restructuration du réseau des OH : une année pour formuler des propositions

Hier, la commission parlementaire de l'aménagement du territoire reprenait ses travaux en poursuivant l'étude article par article du projet de loi n° 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, financement politique et réorganisation des offices d'habitation.

L'article 67 du projet de loi permettant au gouvernement d'adopter un décret pour la création d'un office régional d'habitation ou d'un office d'habitation fusionné a été adopté. Le gouvernement maintient donc le cap, ce qui rend de plus en plus probable les regroupements d'offices, sous réserve de l'adoption du projet de loi par l'Assemblée nationale. Par la même occasion, le ministre Coiteux a également annoncé un amendement portant au 1^{er} juillet 2017, plutôt qu'au 1^{er} janvier 2017, la possibilité pour le gouvernement d'adopter des décrets de regroupement.

Cela donne donc environ un an au milieu, notamment au réseau des offices d'habitation, pour formuler des propositions de regroupement au ministre.

Le ROHQ a déjà fait valoir sa position antérieurement dans un mémoire sur la réorganisation du réseau qui préconisait des regroupements respectueux des divers milieux. Le ROHQ était heureux d'entendre les propos du ministre tenus lors de la commission qui démontraient son ouverture à tenir compte des besoins et des propositions des régions.

Dans le but de soutenir et d'accompagner ses membres tout au long de ce processus, le ROHQ est actuellement à préparer des outils pour guider les offices dans leur démarche de réorganisation et, dès cet automne, le ROHQ sera disponible pour aider les offices qui en feront la demande à élaborer leur proposition à soumettre au ministre.

Le ministre a également rappelé en commission parlementaire que la Fédération des locataires d'HLM serait consultée dans l'opération.

Mentionnons enfin que le ROHQ rencontrera la semaine prochaine le président-directeur général de la Société d'habitation du Québec concernant les mesures de stabilité d'emploi dans le cadre de la restructuration du réseau. Enfin, le ROHQ continue de suivre les travaux de la commission parlementaire et vous informera de tout développement.

L'équipe du ROHQ